

Compte-rendu conseil municipal du 29 octobre 2015

Date de convocation : 21/10/2015

L'an deux mille quinze le vingt neuf du mois de octobre à 19 heures 30, le conseil municipal de la commune de MONTEMBOEUF s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TRAPATEAU Jean-Marie, Maire de Montemboeuf.

ETAIENT PRESENTS : Mrs Mmes TRAPATEAU - NEBOUT - MANIERE - BOURNIER - BOUCHER - PERROCHEAU - MOREAU - SARDIN - DUPUY - JACQUELIN- PESTRE - BUNA (arrivée à 19h 45) DELAGE - MABIT

ETAIENT ABSENTS : M CHAPT

Nombre total de conseillers : 15
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers absents : 1

Désignation d'un secrétaire de séance : Séverine BOUCHER

M. Le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- o Approbation du précédent compte-rendu ;
- o Décisions Modificatives du budget communal ;
- o Conventions de mise à disposition des agents à St Adjutory et Roussines ;
- o Accord pour poursuite de l'étude de la rénovation du village vacances ;
- o Avis sur demande de Certificat d'Urbanisme à « La Vigne » ;
- o Questions diverses
 - Planning du bureau de vote des élections régionales
 - présentation du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunal

➤ **Approbation du précédent compte-rendu :**

Vote Pour : 13 - Abstention : 0 - Contre : 0.

➤ **Décisions Modificatives du budget communal :**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les virements de crédits suivants en section Investissement :

- programme 332 - Article 2313: Pont Puygorand	+ 2 000,00 €
- programme 327 - Article 2313 : Eglise	+ 10 000,00 €
- programme 331- Article 2051 : café mairie	- 12 000,00 €

Vote Pour : 14 - Abstention : 0 - Contre : 0.

➤ **Conventions de mise à disposition des agents à St Adjutory et Roussines :**

Le Maire propose à son assemblée de l'autoriser à signer avec les communes de Saint-Adjutory et Roussines, une convention de mise à disposition pour les adjoints techniques de la commune de *Montemboeuf* auprès des communes de Saint-Adjutory et Roussines, précisant, conformément à l'article 4 du décret susvisé : « les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ».

Le projet de convention sera soumis à l'avis préalable de la Commission Administrative Paritaire, par la commune de *Montemboeuf*.

L'accord écrit des agents mis à disposition y sera annexé.

La commune d'accueil remboursera à la commune de *Montemboeuf* le montant de la rémunération et des charges sociales des agents sur présentation par la commune du décompte des heures effectuées.

Vote Pour : 14 - Abstention : 0 - Contre : 0.

➤ Accord pour poursuite de l'étude de la rénovation du village vacances :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée du dossier sur l'étude de la rénovation du village de vacances et demande au conseil municipal de se prononcer pour la poursuite de cette étude avec les différents partenaires, dont Charente Tourisme

Vote Pour : 14 - Abstention : 0 - Contre : 0.

➤ Avis sur demande de Certificat d'Urbanisme à « La Vigne » :

Monsieur Le maire informe le conseil municipal que Madame DECOUX Corinne a déposé un certificat d'urbanisme concernant un terrain cadastré ZC n° 51 d'une contenance de 3412 m² à La Vigne. Ce terrain est destiné à la construction d'une maison d'habitation.

Monsieur le Maire indique que l'article L 145.3 du Code de l'Urbanisme permet de déroger dans les communes soumises au règlement national d'urbanisme à la règle d'urbanisation en continuité des bourgs, hameaux et des groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants dans les conditions définies au 4ème alinéa de l'article L 111.1.2 du Code de l'Urbanisme, si la commune ne subit pas de pression foncière due au développement démographique ou à la construction de résidences secondaires et si la dérogation envisagée est compatible avec les objectifs de protection des terres agricoles, pastorales et forestières et avec la préservation des paysages.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, considérant :

- qu'il est bon pour la commune d'accroître son parc immobilier et qu'il pourrait en résulter du travail pour les entreprises communales,
- que la population de la commune se verrait augmentée par l'arrivée d'une famille,
- qu'une construction sur cette parcelle ne mettra pas en péril une exploitation agricole,

décide de donner son accord pour la future construction sur la parcelle n° 51 section ZC faisant l'objet de la demande.

➤ **Questions diverses**

- Planning du bureau de vote des élections régionales

	6 décembre 2015	13 décembre 2015
<u>De 8h à 10h30</u>	BUNA Eric PERROCHEAU Jean-Claude TRAPATEAU Jean-Marie	BUNA Eric PERROCHEAU Jean-Claude TRAPATEAU Jean-Marie
<u>De 10h30 à 13h00</u>	DUPUY Liliane MOREAU Bénédicte DELAGE Arlette	JACQUELIN Catherine MOREAU Bénédicte DELAGE Arlette
<u>De 13h00 à 15h30</u>	NEBOUT Joëlle MANIERE Nicole TRAPATEAU Jean-Marie	NEBOUT Joëlle BOURNIER Jean-Pierre CHAPT Jean-Michel
<u>De 15h30 à 18h00</u>	SARDIN Didier PESTRE Thierry BOURNIER Jean-Pierre	BOUCHER Séverine SARDIN Didier PESTRE Thierry

- **présentation du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunal**

Les documents sont remis à chaque conseiller pour étudier le projet afin de pouvoir en délibérer à la prochaine réunion.

- **Infos diverses :**

Monsieur le maire rappelle que les feux de plein air sont strictement interdits pour tous les particuliers sous peine d'amende. Pour les agriculteurs, ils sont autorisés sous certaines conditions.

Monsieur BOURNIER fait un appel au volontariat pour le bulletin municipal et le site internet : photos, reportages, articlesIl serait souhaitable d'étoffer celui de juillet et alléger celui de décembre.

Fonctionnement des services techniques : interpellation de Mathieu : il demande que les requêtes soient faites par écrit. Il serait souhaitable d'avoir un créneau horaire une fois par semaine pour un débriefing. Accord sur le principe.

Une commission piscine et gymnase a eu lieu à la Communauté de communes de Haute Charente le 14 octobre 2015 : une étude sur les piscines communautaires (Chabanais, Chasseneuil, Saint-Claud et Montemboeuf) a été faite par un cabinet d'études :

- **phase 1** : étude et diagnostic de toutes les piscines : le taux d'équipement de la Communauté de Communes de Haute Charente est deux fois supérieur au national. La piscine de Montemboeuf fait partie des mieux entretenues.
- **Phase 2** : 3 scénarios de pré-programmations :
 1. se conformer à l'existant et réhabilitation des 3 piscines existantes et démolition/reconstruction de celle de Chabanais
 2. Idem scénario 1 mais avec modification de l'offre aquatique : amélioration sur certaines piscines (pratiques ludiques, santé et détente ...)

3. Centraliser : construction d'un centre aquatique, les autres piscines resteront en l'état et disparaîtront.
Le deuxième scénario serait le plus favorable.

Schéma directeur de mutualisation : c'est une obligation juridique : 4 axes

1. Une mutualisation sur la base du volontariat
2. Faire des économies sans sacrifier la qualité de service
3. les actions engagées doivent s'inscrire dans un objectif de pérennité
4. les actions engagées doivent s'inscrire dans le respect des commerces locaux

Les travaux de la maison d'appui médicale à Massignac sont commencés pour un montant de 390 916 €uros avec 65% de subvention. Le chiffrage pour la maison Chambonneaud est en cours.

Séance levée à 21h00

Le Maire,
TRAPATEAU Jean-Marie

